

Un ARCQ sans corde, ni flèche

Avril 2019 – IL – Orange Business Services

Zéro pointé à la Direction d'Orange concernant la mise en application d'un accord vieux de plus de deux ans : l'Accord Reconnaissance des Compétences et des Qualifications !

Signé le 27 Février 2017, cet accord visait une refonte des métiers de l'entreprise, tout en dégageant une enveloppe financière de 0,8% de la masse salariale pour reconnaître les compétences et qualifications particulières des collaborateurs au sein d'une famille de métiers. Selon l'Entreprise, ce nouvel accord répondait à trois objectifs principaux :

- ◆ fluidifier le parcours professionnel des collaborateurs,
- ◆ mieux prendre en compte leurs aspirations dans leur évolution de carrière,
- ◆ apporter une réponse transparente sur la reconnaissance témoignée en regard des compétences détenues.

► Pression pour la mise en œuvre !

Après 2 ans d'hibernation, aujourd'hui, branle-bas de combat sur le terrain ! L'Entreprise a demandé aux RH l'application et avec diligence cette nouvelle reconnaissance. L'ensemble des emplois du groupe sont répertoriés avec moins de 130 fiches métiers. Managers et collaborateurs sont sollicités pour déployer à toute allure cet accord. A charge pour chaque salarié de s'auto-évaluer sur sa fiche métier selon quatre

niveaux de compétences : Base / Opérationnel / Avancé / Référent.

Les managers sont sommés dans la foulée de réaliser un entretien individuel avec le collaborateur pour valider le niveau.

► Faiblesse des moyens alloués

Alors même que le déploiement est lancé au pas de charge, nous ne pouvons que dénoncer la pauvreté de l'accompagnement des salariés pour s'approprier ARCQ et les nouvelles modalités de cette pseudo reconnaissance.

Seuls l'accord et les fiches métier feront l'objet d'une communication en réunion d'équipe. Dans sa grande mansuétude, la Direction a quand même réalisé un kit Salariés pour préparer l'entretien. Le salarié sera seul face à son écran pour s'approprier la démarche d'auto-évaluation des compétences via des modules en e-learning et toujours aussi seul pour décrypter les manuels de prise en main du portail d'évaluation ARCQ... **Ne nous plaignons pas, il y a le son pour décrypter l'image. Vive la vidéo pédagogique !**

Le CFE-CGC dénonce la pression mise sur les managers et les collaborateurs dans l'application de cet accord au pas de charge pour le 1er juin 2019 ! A ce jour, **116 salariés sur 6694** ont terminé leur positionnement sur ARCQ, à peine la **moitié des managers sont formés** et **un seul métier** est complètement traité sur **les 101 d'OBS Orange SA**. Ce déploiement industrialisé ARCQ résulte d'un processus RH figé et binaire et non « Human Touch ». L'agilité et la capacité d'adaptation démontrées au quotidien par les salariés dans le contexte difficile de Delivery, Compliance... restent ignorées. Ce dispositif ARCQ reste inadapté au nouveau Parcours Professionnels Carrières et Rémunérations de la fonction publique, en particulier dans le calcul des pensions de retraite. Pour toutes ses raisons, la CFE-CGC a demandé une révision de l'accord.

La CFE-CGC Orange revendique

- une réelle reconnaissance des compétences, des parcours professionnels selon l'expérience
- un budget à la hauteur de l'ambition annoncée, à la signature de l'accord, en matière de reconnaissance
- un traitement spécifique des fonctionnaires en cours et en fin de carrière
- la nomination d'une médiation externe en cas de désaccord, hors ligne managériale et RH de l'entité

Vos correspondants

René Faliez : 06 89 84 95 50

Karine Rieux : 06 70 64 79 94

Patrick Auger : 06 73 82 29 79

Michel Rezk : 06 07 32 37 24

